

CHARENTE MARITIME
COMMUNE D'ARVERT

Membres en exercice : 23

Membres présents : 21

Membres ayant pris part au vote : 22

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le seize mars, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PRIOUZEAU Maire,

Présents : Michel PRIOUZEAU, Bernard LAMBERT, Guy CHAGNOLEAU, Eric BAHUON, Agnès CHARLES, Christel COLLET, Suzy LAMY-JACQUES, Anita CHAMBOULAN, Denis PIERRE, Jean-Michel FINOCIETY, Thierry GUILLON, Annie DOUBLET, Philippe MAISSANT, Emmanuelle DENIS, Laure RAISON, Michaël BIRIER, Laetitia CHAMPEAUX, Ginette HOMON, Daniel TROTIN, Michel BERNARD, Nadine TANGUY

Absente excusée: Marie-Christine PERAUDEAU

Absent ayant donné pouvoir : Philippe LABROUSSE à Jean-Michel FINOCIETY

Secrétaire de Séance : Michaël BIRIER

Date de convocation : 5 mars 2015

DE 016-2015 approbation du PV de la précédente réunion :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le procès verbal de la précédente réunion.

Monsieur TROTIN souhaite préciser deux choses :

- le club de Football équipe première, a encaissé 40 buts non pas au cours de la dernière saison mais lors des quatre derniers matchs

Monsieur LAMBERT précise que Monsieur FOURNIER n'est plus vice-président mais délégué à l'équipe séniors.

Les membres du Conseil Municipal adoptent ensuite le procès verbal de la précédente réunion.

DE 017-2015.7.1.2.COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire en ce qui concerne le Budget Communal et les Budgets annexes Ports, Fief de Volette, Avallon, Peu Mignon et Office Municipal du Tourisme pour l'exercice 2014

Entrée en séance de Monsieur PIERRE.

annexes :

budget de la Commune : pages 44 à 56

budget des ports : pages 57 à 61

zac Fief de Volette : pages 62 à 66

Peu Mignon : pages 67 à 71

Office de tourisme : pages 72 à 73

lotissement Les Moulinades : pages 74 à 77

Les résultats pour le budget de la Commune et les budgets annexes sont les suivants :

	Commune	Office De tourisme	Peu Mignon
section de fonctionnement			
dépenses	1 807 053,28	18 282,31	157 400,82
recettes	2 591 710,31	21 488,16	158 237,89
résultat	784 657,03	3 205,85	837,07
section d'investissement			
dépenses	1 657 523,84		
recettes	1 329 446,89		
résultat	-328 076,95		

résultat global	456 580,08	3 205,85	837,07
------------------------	-------------------	-----------------	---------------

BUDGET de la Commune

Il convient d'intégrer au résultat de la Commune, ceux du lotissement d'Avallon

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Fonctionnement	784 657,03
Investissement	-328 076,95
résultat budget Avallon	-7 878,91
Soit un résultat global de clôture de	448 701,17

BUDGET des PORTS

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Fonctionnement	-21 308,60
Investissement	39 234,10
soit un résultat global de	17 925,50

BUDGET ZAC Fief de VOLETTE

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Fonctionnement	-76 826,82
Investissement	29 583,18
soit un résultat global de	-47 243,64

BUDGET LOTISSEMENT PEU MIGNON

RESULTAT DE L'EXERCICE :

	837,07
budget clôturé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2014	

BUDGET OFFICE MUNICIPAL TOURISME

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Fonctionnement	3 205,85
Investissement	0,00
soit un résultat global de	3 205,85

LOTISSEMENT LES MOULINADES

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Fonctionnement	-27 729,59
Investissement	-6 850,18
soit un résultat global de	-34 579,77

Monsieur le Maire quitte la séance. Madame HOMON, doyenne d'âge, fait procéder aux opérations de vote. Les comptes administratifs sont ADOPTES à l'unanimité.

DE 018-2015.7.1.2 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE Monsieur LE TRESORIER

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la délibération relative à l'approbation des comptes de gestion.

Les membres du Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité de la gestion présentée,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014,
Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

DECLARENT que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

DE 019-2015.7.1.2. AFFECTATION DES RESULTATS

Entrée en séance de Madame RAISON

Il convient en application des dispositions de l'instruction comptable de procéder à l'affectation des résultats 2014, issus du compte administratif pour le budget principal de la Commune et chaque budget annexe.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre) augmenté du résultat de l'année antérieure reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 doit **en priorité** couvrir le besoin en financement 2015 de la section d'investissement.

Monsieur le Maire proposera donc aux membres de la Commission d'affecter les résultats ainsi qu'il suit :

BUDGET de la Commune

AFFECTATION OBLIGATOIRE

virement à la section d'investissement (compte 1068)	328 076,95
AFFECTATION RESULTAT d'investissement reporté (001)	-328 076,95
AFFECTATION résultat budget annexe Peu Mignon (002)	837,07
AFFECTATION RESULTAT fonctionnement (002)	448 701,17
Soit AFFECTATION FONCTIONNEMENT TOTAL (002)	449 538,24

BUDGET des PORTS

AFFECTATION OBLIGATOIRE

virement à la section d'investissement (compte 1068)	
AFFECTATION RESULTAT investissement reporté (001)	39 234,10
AFFECTATION RESULTAT fonctionnement reporté (002)	-21 308,60

BUDGET ZAC Fief de VOLETTE

AFFECTATION OBLIGATOIRE

AFFECTATION RESULTAT investissement reporté (001)	29 583,18
AFFECTATION RESULTAT fonctionnement (002)	-76 826,82

BUDGET OFFICE MUNICIPAL TOURISME

AFFECTATION OBLIGATOIRE

AFFECTATION RESULTAT investissement reporté (001)	,00
virement à la section d'investissement (compte 1068)	
AFFECTATION RESULTAT de fonctionnement (002)	3 205,85

LOTISSEMENT LES MOULINADES

AFFECTATION OBLIGATOIRE

AFFECTATION RESULTAT d'investissement reporté (001)	-6 850,18
AFFECTATION RESULTAT de fonctionnement (002)	-27 729,59

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDENT d'affecter les résultats selon la proposition ci-dessus présentée.

DE 020.2015.7.2.2. BUDGETS PRIMITIFS 2015 : vote des taux de la fiscalité locale

Les prévisions budgétaires ont été réalisées à partir de l'avis des membres de la Commission réunis les 11 et 18 février qui ont souhaité ne pas augmenter les taux des taxes foncières et d'habitation.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ces derniers.

taxes	taux 2014	taux 2015
taxe habitation	10,64	10,64
taxe foncière bâti	18,46	18,46
taxe foncière non bâti	38,25	38,25

Le produit attendu par rapport à la notification des bases fiscales est donc de 1 198 110.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent les taux de la fiscalité locale.

DE 021-2015.7.1.2 APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS 2015 :

nota :

depuis l'examen par les membres de la commission finances, il a été nécessaire de prévoir les dépenses d'investissement supplémentaires suivantes :

- acquisitions aux Grandes Perches : ajouter les terrains de la succession CHAMBOULAN en cours de règlement
- mise aux normes électriques de deux bâtiments : office de Tourisme et logement rue des Tilleuls
- salle des fêtes : prévoir la mise aux normes du tableau électrique (+ 5000 €)
- centre bourg : frais d'actes pour l'acquisition du terrain 4000 € et modification des branchements de la maison SCOTTE 2700 €.
- études : modification du PLU (4000 €)

annexes :

budget de la Commune : pages 1 à 13

budget des ports : pages 14 à 22

lotissement Les Moulinades : pages 23 à 30

Office de tourisme : pages 31 à 34

Zac Fief de Volette : pages 35 à 43

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission finances en date des 11 et 18 février 2015

Vu le rapport de présentation de la commission

Vu le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'APPROUVER les projets de budgets primitifs pour la Commune d'ARVERT et ses budgets annexes tels que présentés en annexe du présent bulletin préalable selon les votes suivants :

- Commune ARVERT : unanimité
- Ports de Coux et de la Grève à Duret : unanimité
- Les Moulinades : unanimité
- Office de Tourisme : unanimité

- Fief de Volette : 2 contre, 2 abstentions, 18 pour

discussion :

Madame HOMON précise qu'en acceptant le budget annexe de la ZAC, la Commune décide d'inscrire un emprunt à hauteur des travaux prévus. Cela engage donc la commune à réaliser l'ensemble de l'aménagement.

Madame RAISON demande pourquoi cette dernière y est opposée.

Madame HOMON précise que cette opération aurait très bien pu être réalisée par un privé.

Madame COLLET intervient en précisant qu'effectivement, elle pense que tous les membres du Conseil Municipal ont compris que Mme HOMON était contre ce projet qui a été discuté à multiples reprises pendant les différentes commissions et conseils municipaux. Elle conclut par conséquent que la discussion est inutile puisque chacun conserve ses positions.

Madame HOMON constate effectivement que les conseillers restent sur leur position mais indique que la suite des événements lui donnera raison.

DE 022-2015-7-5-1 SUBVENTION CAF : travaux crèche

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds de rénovation des crèches, géré par la Caisse d'allocations familiales selon le plan de financement suivant :

dépenses	montant HT en €	recettes	€
rénovation de l'aire de jeux	11 405	CAF (sollicitée)	7 500
rénovation des façades bois	12 119	Commune	16 024
total HT	23 524	total	23 524

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal VU Le budget primitif 2015 et l'inscription de ces dépenses à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE :

AUTORISENT Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF.

DE 023-2015-7-5-1 SUBVENTION CRDD

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour déposer une demande de subvention dans le cadre du CRDD pour l'organisation des marchés à thèmes dont l'objectif essentiel est de mettre en valeur la production locale (favoriser les circuits courts), sensibiliser aux produits locaux par des dégustations qui seront réalisées sur place et faire la promotion des pratiques éco-citoyennes notamment en matière de jardinage.

Le budget prévisionnel pour ces manifestations est le suivant :

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
60 - ACHATS :	4 000,00	70 - VENTES :	0,00
- Prestations de services	4 000,00	- Produits finis :	
- Achats de matières et fournitures	0,00		0,00
		- Prestations de services :	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS :	120,00		0,00
- Assurance	120,00	autres prestations :	
62 - AUTRES SERVICES EXT.	2 200,00	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 820,00
- Publicité, publication	2 000,00	- Région (sollicitée)	3 000,00
- Missions et réceptions	200,00		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 500,00		

:			
- Rémunération des personnels	2 500,00	- Commune :	5 820,00
- Charges sociales	0,00		
- Autres charges de personnel (stagiaire)	0,00	- Autres subventions :	
TOTAL DES CHARGES	8 820,00	TOTAL DES PRODUITS	8 820,00
86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :	
- Mise à disposition gratuite de biens :		- Bénévolat	0,00
locaux	2 500,00	- Prestations en nature	3 000,00
matériels	500,00	- Dons en nature	0,00
TOTAL	3 000,00	TOTAL	3 000,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal
VU Le budget primitif 2015 et l'inscription de ces dépenses
à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE :

AUTORISENT Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable.

DE 024-2015-7-5-1 SUBVENTION DETR

délibération en attente de décision de la commission d'appel d'offres. La subvention devant être déposée avant le 17 avril, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la déposer pour les travaux suivants dont les estimations ont été réalisées par les services communaux :

dossier 1 : réhabilitation de l'école élémentaire et du réfectoire des grands : montants estimatifs inscrits au budget : 55 320 € TTC - montant potentiel de la subvention : 11 525 €

dossier 2 : réhabilitation de la salle des grands au centre de loisirs : montant estimatif des travaux : 27 300 € TTC - montant potentiel de la subvention : 6 825 €

AVIS Favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.


